

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE
2026



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2026_139

APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS A PASSER AVEC LE TENNIS CLUB DE CHATOU POUR LA PERIODE 2026-2030

L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 10 septembre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à Chatou, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Vincent GRZECZKOWICZ, Laurent MALOCHET, Virginie MINART-GIVERNE, Pierre ARRIVETZ, Véronique FABIEN-SOULE, Arménio SANTOS, Christelle HANNEBELLE, Guilhem PEAUCELLE, Laurence GNEMMI, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Bertrand BRUNET, Marc SAULNIER, Laure PETRELLUZZI, Véronique LIGNIER, Laurent LEFEVRE, Laurent GENINI, Fabien BARSUKOW, Marcel PEDRO, Njoud PAYEN, Arnaud BEAUVOIR, Romain BRUDER, Elodie MEHAULT, Marine RIGATTI, Quentin BERNARD, Aude HENNEQUIN, Paul MARSAL, Matthieu LECROSNIER, Marie-Georgette DOUE, Tariq FILLAH, Valentin DE WISSOCQ, Alexandra SAVY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Inès de MARCILLAC à Eric DUMOULIN, Cécile DELAUNAY à Vincent GRZECZKOWICZ, Aurélie PIOT à Michèle GRELLIER

Secrétaire :

Romain BRUDER

Les 36 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Les activités physiques et sportives constituent un élément important de la santé, de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles.

La promotion et le développement des activités physiques pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général.

Dans le cadre de sa politique sportive, la commune privilégie les axes suivants :

- École de sport et formation des jeunes,
- Sport loisir pour tous,
- Action vers les publics défavorisés socialement et les personnes en situation de handicap,
- Organisation de manifestations sportives (tous publics ou compétitives).

L'association du Tennis Club de Chatou a répondu à ces axes durant ces quatre dernières années. L'association continue de remplir cette mission d'intérêt général et de s'inscrire, à travers les activités qu'elle propose et du public qu'elle accueille, dans le cadre de la politique sportive mise en place.

La ville souhaite donc renouveler pour une durée de quatre ans son soutien à l'association et formaliser ce partenariat au moyen d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens sur la période 2026 – 2030.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le projet de convention annexée,

Vu l'avis de la commission Sport/Santé en date du 9 septembre 2026,

Considérant que les activités du Tennis Club de Chatou concourent à la mise en œuvre de la politique sportive municipale, notamment en matière de formation des jeunes, de développement du sport pour tous, d'inclusion et d'animation sportive du territoire,

Considérant la volonté de la Ville et du Tennis Club de Chatou de poursuivre leur partenariat et de renouveler leurs engagements réciproques,

Considérant qu'il est proposé de conclure une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la ville de Chatou et le Tennis Club de Chatou pour la période 2026-2030,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens

conclue entre la ville de Chatou et le Tennis Club de Chatou.

- **d'autoriser** le Maire ou l'Adjoint délégué au sport à signer ladite convention et tout document afférent.

A L'UNANIMITÉ,

Ne participe pas au vote :

Arnaud BEAUVOIR, Romain BRUDER, Aude HENNEQUIN